



La vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de formes graves débute le 15 décembre

Publié le 15 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © BillionPhotos.com - stock.adobe.com

La campagne de vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de développer une forme grave de Covid-19 et des enfants qui vivent dans l'entourage d'une personne immunodéprimée ou porteurs de maladies graves débute le 15 décembre 2021. Quels sont les enfants concernés ? Quelles sont les pathologies concernées ? Avec quel vaccin ? Où faire vacciner son enfant ? *Service-Public.fr* fait le point sur la vaccination des enfants les plus fragiles.

La Haute Autorité de santé (HAS), dans son [avis du 25 novembre 2021](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3302411/fr/covid-19-la-has-recommande-la-vaccination-des-enfants-fragiles) et le Comité d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), dans son [avis du 6 décembre 2021](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cosv_-_avis_du_6_de_cembre_-_vaccination_des_enfants_a_ge_s_de_5_a_11_ans.pdf), recommandent de débiter au plus vite la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de développer une forme grave de Covid-19 et de décès ainsi que ceux vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée.

La campagne de vaccination des enfants les plus fragiles s'ouvre donc à partir du 15 décembre 2021 : près de 400 000 enfants sont concernés.

Quels sont les enfants concernés par la vaccination ?

Les enfants concernés par la campagne de vaccination sont des enfants âgés de 5 à 11 ans qui présentent au moins une comorbidité qui les expose à une forme grave du Covid-19. Ce sont aussi les enfants qui vivent dans le foyer d'une personne immunodéprimée ou porteurs de maladies graves.

Quelles sont les pathologies concernées ?

La liste des pathologies ou comorbidités concernées établie par la Haute Autorité de Santé et complétée par le Comité d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) est la suivante :

- Cardiopathies congénitales non corrigées.
- Asthmes pour lesquels il existe une nécessité de recours aux corticoïdes par voie générale, ou ayant nécessité une hospitalisation ou ALD.
- Maladies hépatiques chroniques.
- Maladies cardiaques et respiratoires chroniques.
- Cancer en cours de traitement.
- Maladie rénale chronique.
- Handicap neuromusculaire sévère.
- Maladies neurologiques.
- Immunodéficience primitive ou secondaire (infection par le VIH ou induite par médicaments).
- Obésité.
- Diabète.
- Hémopathies malignes.
- Drépanocytose.
- Trisomie 21.

À ces pathologies peuvent s'ajouter des situations où, au cas par cas, les médecins spécialistes peuvent proposer la vaccination à des enfants du fait d'une vulnérabilité spécifique conférant un risque majeur de formes graves de Covid-19.

À savoir : Sont exclus de la vaccination les enfants qui présentent une contre-indication médicalement reconnue ([annexe 2 du décret du 7 août 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915443)) modifié par le décret du 25 novembre 2021). Certaines sont spécifiques aux enfants comme le « *syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique* » (PIMS).

Quel est le vaccin destiné aux enfants ?

Le vaccin administré aux enfants est la forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech, trois fois moins dosée que la forme adulte du vaccin injectée aux personnes de plus de 12 ans. Les flacons sont munis d'un bouchon orange pour les différencier des doses adultes (au bouchon violet) et éviter toute erreur.

Schéma vaccinal complet

Pour les enfants de 5 à 11 ans à risque de forme grave, le schéma de vaccination complet est de 2 doses de vaccins à 3 semaines d'intervalle. La 2^e dose doit intervenir 3 semaines après la première, sauf dans les deux exceptions suivantes :

- les enfants ayant déjà contracté le Covid-19 ne doivent recevoir qu'une seule dose ;
- les enfants ayant contracté le Covid-19 plus de 15 jours après la première dose de vaccin ne doivent recevoir qu'une seule dose. On peut considérer que l'infection représente une stimulation équivalente à l'injection d'une seconde dose de vaccin.

Les enfants ayant contracté le Covid-19 moins de 15 jours après la première dose de vaccin doivent recevoir une 2^e dose 2 mois après l'infection.

Où faire vacciner son enfant ?


La vaccination des enfants des 5 à 11 ans les plus à risque débute à partir du 15 décembre 2021 dans :

- les établissements de santé et les services spécialisés : CHU, hôpitaux pédiatriques, établissements spécialisés, centres d'accueil moyens et longs séjours, établissements accompagnant des enfants en situation de handicap...
- espaces pédiatriques dédiés de certains centres de vaccination pour les enfants atteints d'obésité par exemple ;
- les cabinets de médecins de ville (à la fin du mois de décembre).

Un entretien médical pré-vaccinal se déroulera systématiquement sur le lieu de vaccination. Le médecin vérifiera l'éligibilité de l'enfant à la vaccination.

Sauf pour les enfants sévèrement immunodéprimés qui devront recevoir deux doses de vaccin, il est recommandé de réaliser un test rapide sérologique en amont de chaque vaccination. En fonction du résultat du test, un schéma à une ou deux doses sera proposé aux enfants.

La présence d'au moins un parent accompagnateur est nécessaire à la vaccination des enfants. Un formulaire d'autorisation parentale signé par au moins l'un des deux parents doit également être remis au personnel du lieu de vaccination avant de procéder à la vaccination de l'enfant. Ce [formulaire](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf) (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf) est le même que celui utilisé dans le cadre de la vaccination des adolescents de 12 à 15 ans. Les professionnels de santé devront conserver cette attestation après l'injection selon les mêmes modalités que le formulaire d'autorisation parentale pour les adolescents de 12 à 15 ans.

 **À noter :** la vaccination pourra être réalisée en cabinet de ville par les professionnels de santé libéraux (médecins et infirmiers(ères) en soins généraux ou infirmiers(ères) diplômés(es) d'État sur prescription médicale) ou à domicile. Les professionnels peuvent se procurer des doses pédiatriques dans les centres de vaccination proposant la vaccination pédiatrique.

Extension éventuelle de la vaccination pédiatrique à tous les enfants de 5 à 11 ans

Des avis complémentaires de la Haute Autorité de Santé, du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) et du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) concernant l'ouverture et les modalités de la campagne de vaccination à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans sont attendus très prochainement. Dans le cas d'un avis favorable, la vaccination de tous les enfants de 5 à 11 ans sera possible à la fois en centre de vaccination et dans les cabinets médicaux à partir du 20 décembre 2021.

Et aussi

- Vaccin anti-Covid : la campagne de rappel pour les 12-17 ans s'ouvre à partir du 24 janvier 2022 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15462>)
- La vaccination est ouverte aux adolescents de 12 à 17 ans depuis le 15 juin (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14973>)

Pour en savoir plus

- La stratégie vaccinale et la liste des publics prioritaires [↗](https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>)
Ministère des solidarités et de la santé
- Vaccination anti-Covid des enfants de 5 à 11 ans (PDF - 3.5 MB) [↗](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/portfolio_-_vaccination_pediatrique.pdf) (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/portfolio_-_vaccination_pediatrique.pdf)
Ministère des solidarités et de la santé
- Infographie - La vaccination pour le grand public (PNG - 514.9 KB) [↗](https://solidarites-sante.gouv.fr/local/adapt-img/1024/10x/IMG/png/infog_vaccins_particuliers.png?1639474852) (https://solidarites-sante.gouv.fr/local/adapt-img/1024/10x/IMG/png/infog_vaccins_particuliers.png?1639474852)
Ministère des solidarités et de la santé
- Vaccination contre la Covid en France : au 14 décembre 2021, 15 893 348 doses de rappel ont été réalisées [↗](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/vaccination-contre-la-covid-en-france-au-14-decembre-2021-15-893-348-doses-de) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/vaccination-contre-la-covid-en-france-au-14-decembre-2021-15-893-348-doses-de>)
Ministère des solidarités et de la santé
- Quels sont les enfants âgés de 5 à 11 ans concernés par la vaccination contre le Covid-19 ? [↗](https://www.ameli.fr/assure/actualites/quels-sont-les-enfants-ages-de-5-11-ans-concernes-par-la-vaccination-contre-le-covid-19) (<https://www.ameli.fr/assure/actualites/quels-sont-les-enfants-ages-de-5-11-ans-concernes-par-la-vaccination-contre-le-covid-19>)
Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- La vaccination anti-Covid s'ouvre aux enfants âgés de 5 à 11 ans [↗](https://www.gouvernement.fr/la-vaccination-anti-covid-s-ouvre-aux-enfants-ages-de-5-a-11-ans) (<https://www.gouvernement.fr/la-vaccination-anti-covid-s-ouvre-aux-enfants-ages-de-5-a-11-ans>)
Premier ministre